



Un syndicat 100 % Crédit Agricole le syndicat propre à notre entreprise

Négociation Annuelle Obligatoire 2024

Plate-forme revendicative du SNIACAM PCA

Veillez trouver ci-dessous l'ensemble des mesures salariales permettant une hausse du pouvoir d'achat que les élus du SNIACAM PCA souhaitent négocier en priorité au cours de l'année 2024 :

- **Compenser la perte de pouvoir d'achat** des agents suite à l'augmentation importante de l'inflation et non couverte par les négociations nationales : le contexte inflationniste important que nous subissons ces dernières années impacte lourdement le pouvoir d'achat des agents. Les chiffres officiels de l'inflation annoncés par les pouvoirs publics semblent être minorés par rapport à l'inflation réellement ressentie.
- **Versement de la prime PPV** (ex prime « Macron ») pour un montant de **3 000 €** avant le 31 décembre 2023.
- **Augmenter d'une pesée les CPART** pour rééquilibrer l'ensemble des métiers commerciaux : Le métier de CPART devient de moins en moins attrayant aux yeux des agents car l'écart entre un agent CONSCOM (5) et un CPART (6) est très faible. Passer les CPART en position 7 redonnerait de l'attrait au métier.
- **Augmenter automatiquement le niveau d'emploi** ou de position personnelle pour tous après **2 ans d'ancienneté** dans le poste, au même titre que les CGP, CPRO ou ADA : pour harmoniser le dispositif d'augmentation et pour récompenser l'expertise acquise.
- Revaloriser les rémunérations annexes comme le supplément familial, **l'indemnité de résidence**, et autres (ex : médaille, pneus neige...) : l'ensemble des prix ayant augmenté, il nous paraît logique de revaloriser l'ensemble de ces rémunérations annexes.
- Revoir le dispositif de gain de rémunération en cas de promotion : en supprimant le plafonnement des 5% d'augmentation maximum pour une évolution d'expertise.
- **Accorder 3 jours ouvrés rémunérés** par an pour garde d'enfant(s) malade(s), avant les 5 jours sans solde : il est souvent difficile voire impossible financièrement de prendre 1 journée sans solde pour garder son enfant malade. Les agents sont donc dans l'obligation de prendre des jours de congés au détriment de vrais jours de congés.

- **Revaloriser les Tickets Restaurants** d'un montant dans la tranche qui ouvre droit à l'exonération maximale (entre 11,52 et 13,82) : Le ticket restaurant à 8,80 € ne couvre plus les frais d'un repas (même un repas froid) pris à l'extérieur.
- Payer le 13^e mois en même temps que le salaire de novembre et rétablir le paiement du salaire de décembre le 25.
- **Revaloriser la prime de transport** au maximum de 400 € par an pour tous.
- **Modifier l'ADI prêt Habitat en ADE** pour tous les Agents en fonction du capital restant dû.
- Tarification agent/conjoint avec réduction de **-30% sur tous les produits** et services Crédit Agricole comme PACIFICA et PREDICA.

Le 24 novembre 2023

Le Bureau du SNIACAM PCA

Guillaume DUPIC ☎ 06.19.40.41.91 Conseiller Particulier (83)	Emmanuelle RINCK ☎ 06.58.86.71.41 Analyste Comptable et Fiscale (06)
Patrick QUESADA ☎ 06.51.61.37.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Jean-Christophe GIORGI ☎ 06.11.43.51.55 Conseiller Commercial (06)
Yann MERENS ☎ 06.77.43.64.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Franck ABLARD ☎ 06.35.56.90.02 Chargé d'activités développement Ressources Internes (83)

Ils partagent totalement votre quotidien.

LE SNIACAM, VOTRE PARTENAIRE DE VIE PROFESSIONNELLE !